

Construire notre avenir en misant sur notre héritage ancestral

Éva Ottawa

Volume 44, numéro 1, 2014

Les Atikamekw Nehirowisiwok : territorialités et savoirs

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1027886ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1027886ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (imprimé)

1923-5151 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Ottawa, É. (2014). Construire notre avenir en misant sur notre héritage ancestral. *Recherches amérindiennes au Québec*, 44(1), 115–117.
<https://doi.org/10.7202/1027886ar>



Construire notre avenir en misant sur notre héritage ancestral*

Éva Ottawa

Consultante et
ex-Grand Chef de
la Nation
atikamekw
(2006-2013)

KWEI KWEI KASKINA !

Tout d'abord, je tiens à remercier les organisateurs de ce colloque pour l'invitation, mais aussi pour avoir organisé des événements comme celui-ci. Je tiens également à remercier les Services éducatifs du Conseil des Atikamekw de Manawan pour m'avoir permis et encouragée à être avec vous aujourd'hui.

Je me sens privilégiée d'être ici afin de vous présenter une perspective autochtone, en tant qu'Atikamekw Nehirowisiw, sur les thèmes qui seront abordés durant ce colloque. J'ai cru comprendre qu'il y aura des échanges autour de trois axes :

- Autodétermination et affirmation des droits
- Les cultures en mouvement : l'appropriation de nouveaux espaces
- Identité, spiritualité et mieux-être

D'emblée, je peux dire que nous devons rebâtir notre projet de société autour de ces trois axes : solidifier notre base en misant sur notre identité, notre spiritualité, notre mieux-être ; trouver des façons pour se faire entendre et comprendre, et surtout, se réapproprier nos façons de faire. Je peux vous assurer que nous travaillons très fort pour redonner une

fierté et une dignité à nos membres, à notre nation, et c'est un défi constant et énorme.

Dans ma présentation, je partagerai avec vous un peu de mon vécu, je vous parlerai de ma Nation atikamekw et de notre démarche et de nos aspirations vers une autonomie gouvernementale pleine et entière.

Mais avant d'aller plus loin, je crois qu'il est toujours important de rappeler des choses qui font désormais partie de notre histoire. Nous devons toujours avoir à l'esprit le passé individuel et collectif de l'autochtone qui est devant vous. Enfant, j'entendais parler des jeunes qui avaient été enlevés des familles pour être envoyés aux pensionnats. Dans mon cœur d'enfant, je croyais que c'était bon car ils avaient pu aller à l'école et être instruits... Mais aujourd'hui, je réalise que le syndrome des pensionnats nous affecte tous à des niveaux et des degrés différents. Je vois et je vis toutes les conséquences auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui : déresponsabilisation individuelle et parentale, et imposition d'une culture (façon de penser, de parler, de s'organiser). J'ai entendu des témoignages des membres de ma famille et d'autres communautés aussi. Il ne faudra jamais oublier l'histoire des pensionnats, qui a laissé d'énormes séquelles. Ça va prendre sept générations pour réparer cette plaie, et je représente la troisième génération.

* Allocution prononcée le 10 avril 2014 à l'ouverture du 12^e colloque annuel du CIÉRA ayant pour thème « Mouvements autochtones : continuités et transformations ».

Avant les pensionnats, nous avons également vécu la période d'évangélisation. Ça aussi, il ne faut pas oublier. Mes grands-parents et mes arrière-grands-parents ont vécu dans la peur de leur identité, la peur de parler des cérémonies, des rituels anciens... Pour eux, ces pratiques représentaient le péché et les démons! Tranquillement, on se réapproprie cet héritage de nos anciens... Je peux vous dire que ces éléments nous aident à voir la lumière au bout du tunnel, à avoir de l'espoir. Je me rappelle une de mes grands-tantes, Kokom Sosepine, qui ne voulait pas qu'on fasse de cérémonie Matotasiwin (tente à sudation) dans la communauté. Un soir, elle est venue essayer et on a vu la lueur dans ses yeux en disant combien elle se sentait bien... Par la suite, on la voyait souvent dans les cérémonies et elle a encouragé ces pratiques jusqu'à son grand départ.

MON VÉCU

Je me considère chanceuse. Dès mon jeune âge, on m'a parlé de mes rêves (qu'est-ce que je voulais faire pour aider mon peuple) et surtout, je dirais, du rêve autochtone d'avoir un gouvernement autonome qui doit assurer les destinées de son peuple. J'aimerais partager avec vous une citation de mon père, Gérard Ottawa (Manawan), qui a travaillé toute sa vie pour l'éducation, qui a été chef et conseiller aussi :

La nature de l'enjeu pour l'avenir de la Nation Atikamekw :

Le manque d'éducation et de formation affectera grandement le développement économique et social des Atikamekw et remettra en cause leurs objectifs d'autonomie et d'autodétermination. Sans un leadership instruit et discipliné, nos éventuelles structures gouvernementales ne fonctionneront pas efficacement. L'éducation est la clé de la réussite de tout gouvernement autonome appelé à diriger la destinée de son peuple et de son territoire.

Même si mon père nous a quittés en 2005, il nous a légué ce bel héritage de toujours travailler vers notre autodétermination et l'affirmation de nos droits, et ça commence par l'éducation. Ma mère est encore enseignante aujourd'hui, depuis trente-cinq ans. Elle dit qu'avec les jeunes, on reste jeune. Et ça marche, elle est pétillante!

Quant à moi, j'ai étudié près de huit ans ici à l'Université Laval, où j'ai complété un certificat en études autochtones en 1993, un baccalauréat en sociologie en 1996 et un baccalauréat en droit en 2002.

Je me sens privilégiée d'avoir eu un tel parcours. Mes parents ont vécu l'époque des pensionnats. Ils sont allés à Amos et à Mashteuiatsh. Mon père me disait souvent qu'il aurait aimé faire des études supérieures lorsqu'il était jeune. Il a complété son diplôme comme électricien mais il voulait aller plus loin. Mais à une certaine époque (pas si lointaine), lorsqu'un « Indien » selon la Loi sur les Indiens faisait des études universitaires, il perdait son statut! Par chance que ce n'est plus le cas : je ne serais plus une Indienne!!!

Comme eux, je me suis toujours impliquée à différents niveaux dans ma communauté et auprès de ma Nation atikamekw, tant au niveau social, au niveau culturel, au niveau de l'éducation, au niveau du territoire et, il n'y a pas

tellement longtemps, au niveau politique. Car je veux aider à bâtir une société où tout le monde va trouver sa place.

À PROPOS DE NOUS, NEHIROWISIWOK

Je profite de cette occasion pour vous parler de Nehirowisiw. Lorsqu'on se présente, parfois on va dire « Je suis Atikamekw ». Mais chez nous, entre autochtones, on se désigne comme « Nehirowisiw » – qui veut dire un être humain qui est en équilibre avec tout ce qui l'entoure, avec son environnement. Les Montagnais s'identifient comme Innus; les Algonquins comme Anishnabes. Comme pour eux, Nehirowisiw est chez nous un mot sacré qui forge notre identité, notre être, nos racines. C'est très loin des termes comme « Têtes-de-boule »! On ne sait pas pourquoi on a utilisé ces termes pour nous désigner, et j'avoue que c'est blessant et dégradant. De grâce, s'il-vous-plaît, n'utilisez plus « Têtes-de-boule » pour nous désigner.

À PROPOS DU DROIT AUTOCHTONE

Durant mes études en droit, j'ai fait un travail de recherche sur les droits autochtones et le titre aborigène. J'ai été frappée de voir comment la notion de propriété est au centre du système juridique occidental, elle y est solidement ancrée. Et je tiens à partager cet aspect avec vous, car cela permet de mieux comprendre.

Rémi Savard (1981) faisait une analyse intéressante de deux discours idéologiques totalement différents relativement au concept de propriété. Ainsi, les Européens voient la terre comme un objet d'appropriation, contrairement aux autochtones pour qui la terre représente un espace d'affiliation affective. La situation qu'il dénonçait dans son livre est encore au cœur des débats actuels car cette relation entre l'autochtone et la terre-mère demeure difficilement concevable dans le système juridique occidental.

N'Tsukw et R. Vachon (1983), quant à eux, parlaient des trois éléments caractéristiques de la notion de « propriété » du point de vue autochtone. En premier lieu, la terre-mère est nourricière et éducatrice. De cette perception découle la responsabilité de la préserver afin de la transmettre telle quelle aux futures générations. En second lieu, dans la vision autochtone, la terre n'appartient à personne et, de ce fait, elle ne peut faire l'objet d'appropriation, de donation ou de vente. Puis, en dernier lieu, le titre à la terre est d'abord et avant tout un titre universel qui vient du Créateur et non de l'homme, et encore moins d'un acte législatif.

Il s'agit là d'une énorme différence que l'on a tendance à oublier. En plus des défis auxquels nous sommes confrontés, on nous demande de recadrer ou de moduler nos droits (autochtones) dans un cadre juridique occidental. Aujourd'hui, le moins que l'on demande l'accès au territoire et aux ressources, on nous demande pratiquement de prouver le titre aborigène.

Encore là, je me dis : est-il juste de nous demander de prouver notre occupation *exclusive* et *continue* depuis la période de contact ou depuis 1763, année de la Proclamation royale?... Sachant que d'un autre côté, on

nous a confinés dans des réserves depuis les années 1800! D'autant plus que le gouvernement provincial a adopté la Loi sur l'occupation territoriale...

Quelles sont les options qui nous restent? Les négociations territoriales globales et l'autonomie gouvernementale avec les deux paliers de gouvernement... Encore faut-il s'entendre et être de bonne foi! J'ai l'impression que les gouvernements oublient trop souvent leur obligation fiduciaire à l'égard des Autochtones, que ce soit à la table de négociation ou dans les ententes, ou encore dans leurs projets de loi.

À PROPOS DE LA LOI SUR LES INDIENS

Avant la Loi sur les Indiens, nous avions notre propre système de gouvernance et nos propres règles. Nous avions notre propre façon de faire marcher les choses, et ça fonctionnait. Dans la gestion du territoire et des ressources, c'est le *Ka nikaniwitic* (chef de territoire) qui attribuait les zones de chasse aux familles. Auparavant, les personnes choisies pour agir à titre de chef ou *Ka nikaniwitic* devaient détenir des connaissances approfondies (écologiques, territoriales, etc). Et notre démocratie s'exerçait par consensus plutôt que par la règle de la majorité. Les anciens choisissaient entre eux qui allait être leur leader, leur grand chef, selon des critères et des qualités déterminées et convenues entre eux. Ça fonctionnait bien mais la Loi sur les Indiens est venue changer nos façons de faire : aujourd'hui, on a des codes électoraux.

Je regarde ce qui s'est fait depuis le début des années 1980 et je peux vous dire que je suis très FIÈRE d'être Atikamekw Nehirowisiw. Nos anciens ont su mettre les bases de notre futur gouvernement national Atikamekw Nehirowisiw Kice Okimaw. En 1982, ils ont mis en place le comité de coordination Atikamekw-Sipi, et nous avons pu assister à l'émergence de l'enseignement en langue atikamekw dans nos écoles. Ils ont voulu protéger notre langue qui est une base importante de notre identité et ainsi la transmettre à nos jeunes. Aujourd'hui, en 2014, notre langue est parlée par 90 % de nos membres, et surtout par nos jeunes malgré la présence de la nouvelle technologie (Internet et télévision). Ensemble, nous continuons à travailler afin de préserver notre langue, notre culture et notre histoire.

En 1994-1995, les trois communautés ont donné le mandat au Conseil de la Nation atikamekw de négocier un traité avec les deux paliers de gouvernement. C'est un dossier majeur qui touche l'ensemble de la Nation, et nous devons convenir des enjeux liés à la reconnaissance des droits et du titre, à la cogestion des ressources sur le territoire, au développement socio-économique, et à l'autonomie gouvernementale d'Atimamekw Nehirowisiw.

À PROPOS DE LA GOUVERNANCE ATKAMEKW

Au cours des années, nous avons convenu de travailler sur des projets-pilotes concrets de prise en charge avec les gouvernements. Atikamekw Nehirowisiw s'est beaucoup développé à plusieurs niveaux et dans plusieurs secteurs. À titre d'exemple, nous avons développé un système de

protection de nos jeunes, qu'on appelle SIAA (Système d'intervention de l'autorité atikamekw) – qui est l'équivalent de la Protection de la jeunesse du Québec. En 2001, la Nation atikamekw a fait amender l'article 37.5 du projet de loi 166 (modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse) afin de faire reconnaître un régime particulier en matière de protection de la jeunesse pour les Premières Nations au Québec. C'est ce qui a permis au Conseil de la Nation atikamekw de négocier avec le Québec une entente sur le SIAA, et cette reconnaissance amènera un financement adéquat.

Nous avons accepté de nous asseoir avec les gouvernements à une table centrale de négociation pour sortir du cadre juridique actuel. En 2007, nous avons commencé nos travaux sur le système de justice communautaire atikamekw. L'implication des intervenants des trois communautés nous a permis de bâtir la base de notre système de justice. Nous avons convenu d'avoir une institution atikamekw qui nous permettra de régler et de résoudre nos différends ensemble, et le Conseil des Sages apporte sa contribution en ce sens. Nous voulons régler et résoudre nos affaires à la manière atikamekw et surtout avoir notre propre système de justice. Il ne faut pas oublier que plusieurs études, recherches et rapports ont témoigné du fait que le système de justice conventionnel (occidental) ne fonctionnait pas avec les valeurs et les coutumes autochtones. C'est ce qui nous a poussés à mettre nos efforts pour valoriser nos institutions.

Au niveau de l'affirmation de nos droits, Atikamekw Nehirowisiw a entrepris une première démarche résultant d'un référendum tenu en 2001, référendum dans lequel les membres atikamekw des trois communautés se sont prononcés en faveur d'un Grand Chef élu au suffrage universel. Le Protocole d'entente politique de 2002 a été la suite de tout ce processus référendaire.

Je crois toujours à cette démarche d'affirmation et nous devons la poursuivre. Nos anciens ont su mettre les bases de notre futur gouvernement en partant d'un comité de coordination, et ils ont aujourd'hui un organisme comme le Conseil de la Nation atikamekw – nous devons en être fiers. Nous devons continuer à bâtir notre avenir et notre gouvernement à partir des enseignements traditionnels. Nous devons être fiers de notre héritage, de notre identité, de notre langue ET SURTOUT nous devons continuer à travailler ensemble. Ce que je peux vous dire de tout mon cœur, je suis très FIÈRE d'être Atikamekw Nehirowisiw.

En tant que présidente du Wapikoni Mobile, je profite de cette occasion pour remercier le CIÉRA pour son aide et son soutien aux activités du Wapikoni.

Merci de m'avoir écoutée. *Micta mikwetc!*

Ouvrages cités

- N'TSUKW, et Robert VACHON, 1983 : *Nations autochtones en Amérique du Nord*. Fides, Montréal.
- SAVARD, Rémi, 1981 : *Le Sol américain : propriété privée ou terre-mère... Len-deçà et l'au-delà des conflits territoriaux entre autochtones et Blancs au Canada*. L'Hexagone, Montréal.